



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO**  
**« AFDC »**

Parti Politique enregistré par l'Arrêté Ministériel n°151/2010 du 03 Novembre 2010

Website : [www.afdcrcd.cd](http://www.afdcrcd.cd)

## **DECLARATION POLITIQUE DE L'AFDC**

L'Alliance des Forces Démocratiques du Congo AFDC, dénonce avec la dernière énergie la sortie médiatique de Monsieur OTTO BAHIZI et sa bande, sans qualité, ni mandat qui ont tenu des propos qui jettent le discrédit sur le parti et sur la personne de son Président National et statutaire, le Sénateur Professeur Modeste BAHATI LUKWEDO.

Dans cette déclaration devenue très virale dans les réseaux sociaux, ces individus imputent méchamment à l'Autorité Morale de l'AFDC de graves faits non avérés, notamment :

- Le népotisme dans la gestion des avantages dévolus au parti en accordant aux membres de sa famille plusieurs postes au détriment des autres membres
- L'acquisition de la Bralima Bukavu en connivence avec les Brasseries rwandaises
- Le soutien financier aux forces rebelles de l'AFC/M23
- L'hypocrisie

L'AFDC constate avec regret et étonnement que Monsieur OTTO et sa bande continuent au vu et au su de tous, d'arborer des insignes et emblèmes du Parti AFDC, de tenir de conférences de presse en son nom, sans aucune preuve de leurs déclarations, seulement dans l'intention de nuire sans qu'ils ne soient inquiétés par les Autorités compétentes alors qu'ils sont dépourvus de toute qualité, étant déjà exclus définitivement du parti AFDC.

L'AFDC constate que ces hors la loi se sont permis de déposer une opposition contre la déclaration de prise d'acte des résolutions de son 4<sup>ème</sup> congrès ordinaire adressée à son Excellence Monsieur le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la décentralisation et Affaires coutumières, sans y apporter la moindre preuve de prétendues violations des statuts et du règlement intérieur du parti et de leur existence.

L'AFDC constate que Monsieur OTTO BAHIZI et sa bande, s'organisent pour ne plus avoir des adresses connues, pendant qu'ils continuent à tenir clandestinement des

points de presse de manière sporadique, et disparaissent après dans la nature en vue de se soustraire des actions judiciaires engagées contre eux.

L'AFDC constate avec regret que Monsieur OTTO BAHIZI et sa bande se vantent d'être soutenus par certains membres influents du Pouvoir et les hauts cadres des services de sécurité et se considèrent comme des intouchables.

L'AFDC constate que monsieur OTTO BAHIZI et sa bande se sont permis dans leur sale besogne d'inviter son Président National et statutaire à se présenter devant une prétendue commission de discipline qui n'a aucun soubassement. Pire encore le signataire de l'invitation Sieur Thierry BETU TSHIBADI a adhéré au regroupement politique AUN depuis plusieurs années et était candidat malheureux sur la liste AUN, circonscription électorale de Mbujimayi où il n'a obtenu que 427 voix lors des élections de décembre 2023.

Plus grave la bande à OTTO BAHIZI connue dans les fausses accusations, la calomnie, la jalousie et les imputations dommageables se permet de mettre en doute la loyauté et la sincérité du Président National Statutaire de l'AFDC en l'opposant aux autres membres de l'Union sacrée.

L'AFDC fustige la légèreté avec laquelle Monsieur OTTO BAHIZI et sa bande accusent sans preuves le Sénateur Professeur Modeste BAHATI LUKWEBO de connivence avec la rébellion AFC/M23 dans le but de le décapiter politiquement et physiquement alors que ce dernier est parmi les grandes victimes de l'occupation des rebelles de AFC/M23 qui ont confisqué et occupent à leur guise les biens meubles, immobiliers, les hôtels du Sénateur.

L'AFDC met en garde tous ses partenaires de l'Union Sacrée qui ne jouent pas franc jeu et qui seraient tentés de fragiliser l'unité et la solidarité au sein de sa famille politique pendant ces moments difficiles en accordant leur soutien à Monsieur OTTO BAHIZI et sa bande.

De tout ce qui précède, l'AFDC réaffirme haut et fort sa loyauté et son soutien indéfectible à son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Fait à Kinshasa, le 25 avril 2026

Le Secrétaire Général

Guy Richard MALONGO BILAMBA

